

Ainsi que les députés le savent, les prix du blé, de l'avoine et de l'orge baissent depuis quelques années. Ces céréales sont assujéties à un rigoureux régime de contingents qui a placé à peu près sur un pied d'égalité, pour ce qui est des livraisons, ceux qui s'occupent de cette production. Il a également suscité un problème à nos sociétés d'élevateurs qui reçoivent et emmagasinent ces céréales avant d'être appelées à les livrer à la Commission canadienne du blé. Chaque année, nos sociétés qui manutentionnent les céréales consacrent de fortes sommes à un programme de construction, afin d'être en mesure de recevoir et de garder ces céréales et, chaque année, nous avons constaté que le problème de l'emmagasinage sur les fermes est devenu de plus en plus aigu. Sur une ferme de moyennes dimensions dans l'Ouest canadien, où environ 400 acres sont en culture, les bons cultivateurs ont généralement pour ligne de conduite d'en ensemercer la moitié et de laisser le reste en jachère. Cela revient à dire qu'ils ont 200 acres d'ensemencées, et si vous supposez un rendement moyen de 18 boisseaux l'acre, ce qui est environ la moyenne des 10 dernières années, vous avez quelque chose comme 3,600 boisseaux de céréales sur une ferme de cette superficie. De cela, il faut enlever les déchets, faire des refactions pour la perte et la diminution à l'entreposage et la mise de côté pour l'ensemencement de l'année suivante. Pour tout cela, il faut à peu près 400 autres boisseaux. Un cultivateur n'aurait plus alors que 3,200 boisseaux de céréales à vendre.

Tous les honorables députés ont entendu parler des ravages causés par la rouille et la baisse que cette dernière entraîne dans le classement. Tous les honorables députés savent aussi ce que la gelée peut faire lorsqu'elle s'attaque à la récolte, qu'il s'agisse des céréales de l'Ouest ou de l'Est, et tous les honorables députés savent aussi qu'avec des conditions défavorables pour faire la récolte, qu'il s'agisse de blé, de fèves soya, de tabac ou de toute autre récolte, que la qualité s'en trouve affectée et qu'il y a perte dans les prix. Habituellement, quand la moisson dans l'Ouest n'a pu se faire comme il faut, on emmagasine les céréales, et elles se détériorent avant et après la livraison aux élevateurs.

Ainsi, à cause de la pluie l'automne dernier, presque toute la récolte d'avoine a été frappée de rouille, de sorte que les agriculteurs ont dû accepter de 34c. à 39c. de moins le boisseau pour une bonne partie de cette récolte. D'après ce régime, il convient de supposer, selon moi, qu'une année portant l'autre il restera à l'agriculteur un peu plus qu'un dollar le boisseau pour son blé et que,

d'après le régime actuel de contingent qui prévoit une ferme de 400 acres et la livraison de cinq ou six boisseaux par acre, il peut au plus livrer quelque 2,400 boisseaux de blé. Le contingent initial est de 300 boisseaux, ce qui fait en tout 2,700 boisseaux, ou \$2,700. En outre, le versement final de cette année lui permettra de toucher \$200, ce qui fera en tout \$2,900, avant de tenir compte des dépenses et des frais d'existence. J'admets que l'agriculteur a encore 500 boisseaux en entrepôt; mais il lui faut des installations pour conserver ce blé, tout comme il lui en fallait pour les 2,700 boisseaux dont il a dû s'occuper depuis le 1^{er} août d'une année-récolte jusqu'à la fin de la prochaine année-récolte. A part cela, il faut qu'il acquitte ses impôts qui sont plus élevés que jamais au Canada. Il doit payer l'assurance des bâtiments et des céréales entreposées, l'assurance-grêle, les réparations des instruments aratoires, le carburant et l'huile, les produits chimiques et, dans certains cas, les engrais aussi bien que la main-d'œuvre et toutes les autres dépenses afférentes à l'exploitation d'une entreprise agricole.

Dans les régions industrielles du pays, la main-d'œuvre travaille à l'heure. De temps en temps nous entendons que des limites ont été fixées pour les niveaux de production par heure de travail. Les cultivateurs ne peuvent faire autrement que subir ces taux sur tout ce qu'ils achètent pour l'exploitation de leurs entreprises. Les cultivateurs ont droit à des recettes,—et je crois que tous les députés de l'Ouest l'admettent,—qui leur permettent de toucher pour eux-mêmes et leur famille un revenu plus élevé que leurs dépenses ordinaires d'exploitation, et égal à celui que touche la main-d'œuvre.

Depuis que je suis arrivé dans l'Est et que je siége à la Chambre, j'ai entendu certaines personnes oser dire que 400 acres n'occupent pas entièrement et durant toute l'année un cultivateur et que, par conséquent, il ne devrait pas s'attendre à pouvoir vivre d'une exploitation comptant 400 acres. Je sais par ma propre expérience qu'une exploitation de 400 acres exige tout le temps d'un cultivateur de mars à décembre.

Voici la seule autre question que j'aimerais signaler: dans certaines régions de l'Ouest du Canada, dont partie de ma circonscription, partie de la circonscription de l'honorable député d'Humboldt-Melfort (M. Rapp), partie de la circonscription de Mackenzie (M. Korchinski) et partie de la circonscription représentée par le premier ministre (M. Diefenbaker), le coût de la main-d'œuvre est encore plus élevé parce qu'il faut plus d'un ouvrier pour exploiter une ferme de 400 acres où l'on produit des céréales.